

AFFAIRE N° 37 - Emprunt de 300 000 Francs à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition de terrains destinés à l'extension du Jardin de l'Etat

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

En vue de l'extension du Jardin de l'Etat au triangle délimité par les rues Poivre, Malartic et Bertin, prévu au Plan d'Urbanisme Directeur de 1970, la Commune a fait l'acquisition d'un peu moins des deux tiers des terrains d'assiette.

La première tranche de cette opération, qui doit être poursuivie en 1979, a fait l'objet du financement suivant, inscrit au Budget Supplémentaire de 1977 (Chapitre 911 article 237) :

- Emprunt C.D.C.....	300 000 F
- Subvention Ministère de l'Equipement..... (Arrêté préfectoral n° 4328 du 5 décembre 1977)	75 000 F
	<hr/>
TOTAL.....	375 000 Francs

Je vous demande aujourd'hui de bien vouloir m'autoriser à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt de 300 000 Francs représentant 80 % de la dépense subventionnée.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE